

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS :</b> Mme DEPIERRE Valérie Maire, Mme REGALDI Sylvie, M. POULET Gilles, Mme BUGADA Catherine, M. CHUARD Valentin, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. PETIGNY Loïc, Adjoints, Mme BOUDRY Jeanne, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mme GRESSER Virginie, Mme BAILLY Nathalie M. MOLIN René, Mme CHATEAU Christine, M. MARTI François, M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre, M. JABER Talaat, Mme HALLE Cathy, M. ROBERGET Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 5	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :</b> Mme CALONNE Evelyne pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme LAMY Alice pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, Mme PINGAT-CHANAY Martine pouvoir à M. BRUNIAUX Philippe, M. MEYNIER Pierre pouvoir à Mme BUGADA Catherine, Mme VERNIER Emilie pouvoir à Mme DEPEIRRE Valérie
Convocation du : 18 / 11 / 2025	<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> M. MOLIN René

**DÉLIBÉRATION N°05 :**

**Définition d'un prix de vente de la « Maison Mollet » au profit de la Communauté de Communes pour y réaliser un projet de Médiathèque et d'Ecole de Musique intercommunales**

Mme la Maire expose à l'assemblée,

Dans le cadre des dispositifs nationaux ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) / PVD (Petite Ville de Demain), du dispositif régional C2R (Centralité Rurale en Région) contractualisés avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et la ville d'Arbois, une stratégie de revitalisation du bourg a été établie dont l'un des axes concerne les services à la population.

A ce titre, la communauté de communes et la commune ont réalisé une étude sur la répartition et l'aménagement des pôles enfance et culture à Arbois, étude réalisée par le CAUE en 2021.

A l'issue de cette réflexion, la communauté de communes et la commune ont communément acté d'installer à moyen terme la Médiathèque et l'Ecole de Musique intercommunales dans le bâtiment dit de « la Maison Mollet » suite au rendu d'une seconde réflexion, menée plus particulièrement sur le pôle culturel autour de la Maison Mollet, réalisée également avec le CAUE en 2022.

Il s'agit d'un bâtiment acquis par la commune d'Arbois en février 2016 avec ses terrains et ses dépendances, parcelles cadastrée AB 82 sis 24 – 26 rue des Fossés à Arbois, d'une superficie de 3 045 m<sup>2</sup> pour son emplacement stratégique.

En effet, cet emplacement est idéal pour ce type de services : situé en centre-ville, avec des stationnements à proximité, et proche des écoles et de l'aire terrestre éducative des scolaires, ainsi que du centre de loisirs sans hébergement.

.../...

Suite à des échanges entre la commune et la communauté de communes en 2024, l'avis des domaines a été sollicité par la commune en décembre 2024, le prix de vente du bâtiment (et de la petite courrette située à l'entrée du bâtiment) par la commune devenant un élément important pour la poursuite de la réflexion pour la communauté de communes.

L'avis des Domaines, obtenu en octobre 2025, fait état d'une estimation de la valeur vénale du bien à 290 000 € pour :

- Le bâtiment principal d'une superficie au sol de 347,10 m<sup>2</sup>, selon données cadastrales,
- Et l'adjonction d'une emprise non bâtie d'environ 139,69 m<sup>2</sup> au sol situé sur un côté de la construction, et à arpenter après détachement de la parcelle d'origine.

Un plan de délimitation de terrain a été effectué dans ce sens (cf. document 5.2 : Plan délimitation Maison Mollet) par ABCD Expertise, agence de Champagnole début octobre 2025.

A la suite de l'obtention de l'estimation des Domaines, une rencontre entre élus de la communauté de communes et de la Ville d'Arbois s'est tenue en novembre 2025 pour aborder l'aspect financier.

Le président de la CCAPS sollicite un prix de vente à 275 000. € pour faciliter la réalisation du projet.

Par ailleurs, les élus des deux collectivités ont échangé sur la perspective d'un fonds de concours montant à hauteur de 15 % du reste à charge de l'autofinancement intercommunal, dans la limite de 150 000 €, de manière à faire un parallèle avec le montage financier qui avait été réalisé entre la commune de Poligny et l'intercommunalité pour la médiathèque.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 contre), décide ::**

- **DE PROPOSER** à la communauté de communes un prix de vente du bâtiment et du petit terrain attenant, tel qu'indiqué sur le plan de délimitation joint, à 275 000 € considérant l'intérêt général du projet.

En effet, le conseil municipal décide de retenir un prix de 275 000 €, soit un écart de 5,17 % par rapport à l'estimation des Domaines, en raison du projet porté par la communauté de communes visant à installer dans ce bâtiment une médiathèque et une école de musique, équipements culturels bénéficiant à l'ensemble des habitants d'Arbois et des communes environnantes. Par ailleurs, la communauté de communes est l'acteur pertinent pour porter cet équipement structurant puisqu'elle en a la compétence. Enfin, la vente à un prix légèrement inférieur facilite la réalisation de ce projet d'intérêt général pour le bassin de vie.

Cet intérêt général justifie l'écart entre l'estimation et le prix de cession proposé.

- **DE DIRE** que dans ces conditions, la commune s'engage à apporter également un fonds de concours de 15 %, plafonné à 150 000 €, du reste à charge de la communauté de communes, après déduction des subventions et du FCTVA du projet de réhabilitation du bâtiment, sous réserve que cette réhabilitation soit dédiée à la réalisation de la médiathèque et l'école de musique intercommunales.

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 26 novembre 2025

La Maire,



Le Secrétaire de Séance,



René MOLIN

**Propriété de la Ville d'Arbois**  
**ARBOIS - Section AB - "la Ville"**  
**Echelle : 1/250**  
**PLAN DE DIVISION**  
**DA n° ----- numéroté le -----**

ABCD terrain destiné à être cédé  
Mme le Maire Mme Marie Laure LOU CHARLIER

